

RAPPORT N°4 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 Budgets Annexes

L'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif » au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice, après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale.

M. le Président présente les comptes administratifs de l'année 2022 des budgets annexes qui se présentent comme suit :

<i>BA OM</i>	Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Résultat cumulé
Fonctionnement	5 709 090,10 €	6 095 036,61 €	385 946,51 €	1 797 272,49 €
Investissement	805 898,35 €	925 467,04 €	119 568,69 €	177 219,40 €
RAR	434 697,37 €	- €		

<i>BA Atelier relais</i>	Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Résultat cumulé
Fonctionnement	706 888,63 €	731 440,90 €	24 552,27 €	45 164,40€
Investissement	724 109,72 €	702 021,87 €	- 22 087,85 €	111 074,82 €
RAR	0 €	0 €		

<i>BA Gites d'entrep.</i>	Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Résultat cumulé
Fonctionnement	36 633,80 €	91 475,19 €	54 841,39 €	54 841,39 €
Investissement	117 807,42 €	55 486,31 €	- 62 321,11 €	- 336 083,60 €
RAR	1 384,64 €	0 €		

<i>BA ZA Barthes</i>	Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Résultat cumulé
Fonctionnement	844 033,85 €	858 177,71 €	14 143,86 €	17 639,96 €
Investissement	880 597,96 €	680 492,62 €	- 200 105,34 €	- 297 062,94 €
RAR	0 €	0 €		

<i>BA ZA Marat</i>	Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Résultat cumulé
Fonctionnement	96 537,38 €	92 605,40 €	- 3 931,98 €	- 154 457,91 €
Investissement	101 227,69 €	91 996,60 €	- 9 231,09 €	61 331,35 €
RAR	0 €	0 €		

<i>BA Activités com.</i>	Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Résultat cumulé
Fonctionnement	1 178 076,65 €	1 089 813,03 €	- 88 263,62 €	- 88 263,62 €
Investissement	415 761,58 €	456 870,81 €	41 109,23 €	- 101 131,97 €
RAR	132 670,46 €	202 109,30 €		

<i>BA SPANC</i>	Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Résultat cumulé
Fonctionnement	168 449.35 €	171 131,86 €	2 863.51 €	26 599,80 €
Investissement	801.24 €	6 511,05 €	5 709,81 €	6 436,07 €
RAR	20 580,50 €	12 383,00 €		

<i>BA Lot. Beurières</i>	Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Résultat cumulé
Fonctionnement	95 802,19 €	95 802,19 €	0 €	- 95 714,73 €
Investissement	95 802,19 €	95 802,19 €	0 €	- 95 802,19 €
RAR	0 €	0 €		

<i>BA Abattoir</i>	Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Résultat cumulé
Fonctionnement	540 820,28 €	423 271,18 €	- 117 549,10 €	- 117 549,10 €
Investissement	161 694 ,00 €	95 297,72 €	- 66 396.28 €	- 66 396.28 €
RAR	9 380,97 €	0 €		

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de l'adoption du compte administratif, le Président peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Dès lors, M. FORESTIER ne prend pas part au vote des Comptes administratifs 2022 et la séance est présidée par la personne désignée à l'occasion de la délibération précédente.

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- de constater les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestions relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- d'adopter les comptes administratifs pour l'exercice 2022 des neuf budgets annexes dressés par M. le Président, lesquels peuvent se résumer selon les tableaux ci-dessus.